



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 septembre 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-trois et le **19 septembre 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 13/09/2023

Date d'affichage : 13/09/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Mise à disposition de la Salle LAPEYRE, de la Maison du Patrimoine et du Magasin en rdc de la maison
F_Abrogation de la_DE 2022_047_DE_2023_057

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des augmentations du prix de l'électricité et de l'entretien des bâtiments communaux, il est opportun de revoir le montant des loyers prévus par la délibération 2022-047 du 01/12/2022.

Ainsi, les nouveaux tarifs de location proposés sont indiqués au tableau ci-dessous :

Location Maison du Patrimoine et de la salle Eugène LAPEYRE	Tarifs	Tarif chauffage du 15/10 au 30/04
Du 01/10 au 31/03	70,00€/semaine ou 90,00€/mois	15,00 €/semaine ou 50,00€/mois
Du 01/04/ au 31/05	100,00€/semaine ou 160,00/mois	15,00 €/semaine ou 50,00€/mois
Du 01/06 au 30/09	130,00€/semaine ou 250,00/mois	0
Caution	300 €	
Pénalité d'annulation : moins d'un mois avant la date d'utilisation	Prix de la location	



Location du Magasin en RDC de la Maison F (ce local ne dispose pas de chauffage)	Tarifs
Du 01/10 au 31/03	40 €/semaine ou 50€/mois
Du 01/04/ au 31/05	80€/semaine ou 150 €/mois
Du 01/06 au 30/09	110€/semaine ou 180 €/mois
Caution	300 €
Pénalité d'annulation : moins d'un mois avant la date d'utilisation	Prix de la location

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, l'application des tarifs indiqués pour les réservations prises à compter du 01/01/2024.

Il est précisé que les utilisateurs devront remettre

- au moment de la réservation : un chèque équivalent au tarif prévu pour la semaine/les semaines /mois louées sur le premier mois
- à la date d'entrée dans les lieux : un chèque de caution d'une valeur de trois cents euros (300,00 euros) qui sera restitué si les biens ainsi que les équipements mis à disposition sont rendus propres et dans l'état initial.

Si une demande d'annulation intervient moins d'un mois avant la date d'utilisation prévue, la collectivité retiendra sur la caution l'équivalent du tarif prévu pour la semaine/les semaines/le mois louées sur le premier mois.

Un état des lieux sera réalisé au préalable ainsi qu'à la restitution des clés.

Si le locataire n'effectue pas le nettoyage ou si à l'issue de l'état des lieux les biens ne sont pas rendus dans le même état qu'à la date d'entrée dans les lieux, le nettoyage est facturé 20,00 Euros/heure.

Après avoir entendu cet exposé et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette décision.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 10/10/2023
- publication en date du: 10/10/2023